

## Nouveau service

Un nouveau service public numérique vous permet de connaître, à tout moment, l'état d'avancement de votre dossier.

1

Créez votre espace personnel sécurisé

2

Consultez votre affaire et vos documents (avis, convocations, récépissés)

3

Recevez par sms un rappel de vos convocations

## Un nouveau service public numérique

PLUS SIMPLE

PLUS RAPIDE

PLUS EFFICACE



Plus d'informations sur [justice.fr](http://justice.fr) ou dans les services d'accueil de vos juridictions (tribunal, cour d'appel...)

Ministère de la Justice

# Vous voulez savoir où en est votre dossier ?

AUJOURD'HUI, C'EST POSSIBLE  
24 H/24 H

Rendez-vous sur [justice.fr](http://justice.fr)

**justice.fr**  
LE PORTAL DU JUSTICIABLE

# Pour suivre votre affaire en ligne

1

Complétez le formulaire de consentement à la dématérialisation de votre affaire disponible au service d'accueil de votre juridiction (tribunal, cour d'appel...)

2

Remettez le formulaire rempli au service d'accueil de votre juridiction

3

À la réception de vos identifiants par courriel, créez votre espace personnel sur [justice.fr](http://justice.fr)



4

Cliquez sur FranceConnect. Ce dispositif sécurisé vous permet de vous identifier grâce à un compte existant (ex. [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)). Cliquez ensuite sur l'icône ministère de la Justice.



5

Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion, ajoutez votre dossier.



6

Prenez connaissance du déroulement de votre affaire, des dates clés, de vos documents...

